

Lieu

Mairie de Barfleur

Membres du conseil portuaire			
Prénom et nom	Organisme	Pr	Ex
M. Yvan Taillebois	Président	☒	☒
Représentants du concessionnaire			
M. Damien Pillon	Titulaire	☐	☒
M. Daniel Denis	Titulaire	☒	☐
M. Gilbert Doucet	Suppléant	☐	☒
M. Olivier Lemaiguen	Suppléant	☒	☐
Représentants du conseil municipal de Barfleur			
M. Nicolas Gosselin	Titulaire	☒	☐
M. Vincent Bontoux	Suppléant	☐	☒
Représentants personnels du concessionnaire			
M. Florent Duloir	Titulaire	☐	☒
M. Vincent Pinatel	Suppléant	☒	☐
Représentants personnel gestion des ports			
M. Thierry Leteissier	Titulaire	☒	☐
M. Arnaud Leroux	Suppléant	☒	☐
Représentant de l'activité pêche			
M. Yann Delaplace	Titulaire	☐	☒
M. David Rigault	Titulaire	☒	☐
M. Antoine Papillon	Titulaire	☐	☒
M. Gabriel Passilly	Suppléant	☐	☒
M. Philippe Rigault	Suppléant	☐	☒
M. Pierre Papillon	Suppléant	☐	☒
M. Jérôme Valognes	Suppléant	☐	☒
Représentants de l'activité plaisance			
M. Eric Gabroy	Titulaire	☒	☐
M. Jean Francis	Titulaire	☐	☒
M. Thierry Aune	Titulaire	☒	☐
M. Philippe Lukowski	Titulaire	☒	☐
M. Jean Marie Godel	Suppléant	☐	☒
M. Michel Lecostey	Suppléant	☒	☐
M. Jacky Simon	Suppléant	☐	☒
M. Francis Valognes	Suppléant	☒	☐
Représentants de l'activité commerce			
Mme Fabienne Barbey	Titulaire	☐	☒
M. Michel Traisnel	Suppléant	☐	☒
Autres participants			
Prénom et nom	Organisme	Pr	Ex
Mme Tincelin	Maire de Barfleur	☒	☐
M. Stéphane Gautier	Directeur de la mer, des ports et des aéroports	☒	☐

Le conseil portuaire du port de Barfleur s'est réuni le 14 novembre 2025, à la mairie de Barfleur, sous la présidence de **M. Taillebois**, représentant le président du conseil départemental. **M. Taillebois** souhaite la bienvenue aux membres du conseil portuaire, puis, il invite **M. Leteissier** à procéder à l'appel des membres et constate que le quorum est atteint.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 23 mai 2025

M. Taillebois demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Rapport partiel d'activité 2025

M. Leteissier présente le rapport partiel d'activité 2025, en précisant :

- concernant la pêche :

Nombre navires	2024	2025
à quai	14	13
au mouillage	4	1

- concernant la plaisance :

Nombre navires	2024	2025
à l'année	112	105
visiteurs	2	5
nuitées	80	145

M. PINATEL précise qu'il y a 7 plaisanciers à l'année de moins en 2025 et que le nombre de visiteurs en augmentation a entraîné une hausse des nuitées visiteurs de 81%.

3. Point sur les travaux 2025/2026

M. Leteissier présente les travaux effectués en 2025 et ceux projetés en 2026.

POINT SUR LES TRAVAUX PREVUS EN 2025	
BARFLEUR	Montant HT
- Réparation point de pesée	1 575 €
- Echelles zone annexes	4 500 €
- Bouée couronne	1 200 €
TOTAL	7 275 €
POINT SUR LES TRAVAUX PREVUS EN 2026	
BARFLEUR	Montant HT
Pont bascule pêche (si FEAMPA)	80 000 €
TOTAL	80 000 €

M. Aune mentionne que le budget pour 2 échelles lui paraît très élevé.

M. Gautier répond que le Département a changé des échelles sur les ports du Becquet et Pignot récemment et mentionne qu'il s'agit des prix constatés.

M. Rigault précise que l'échelle de la jetée doit être rescellée.

M. Pinatel répond que cette information sera prise en compte.

M. Rigault informe que le Comité Régional des Pêches (CRP) peut attribuer de l'argent provenant de l'exploitation des parcs éoliens en mer pour des projets liés à la pêche. Il indique que 5M€ doivent être touchés par le CRP pour l'exploitation du parc éolien en mer de Courseulles. Il précise que l'aménagement d'un point de pesée pourrait être un projet aidé par le CRP à ce titre et qu'il serait pertinent de le contacter à ce sujet.

M. Lemaignan demande à ce que les pêcheurs de Barfleur portent également ce projet auprès du CRP.

M. Gautier précise que 5% du montant des redevances perçues pour l'exploitation des parcs éoliens en mer reviendra également à la SNSM.

M. Rigault indique que pour le moment, le CRP veut garder cet argent pour des sorties de flotte (bulotiers, coquillards et Maquereaux). Il lui paraît aussi utile de financer les infrastructures mises à disposition des pêcheurs pour que cela ne pèse pas sur les collectivités.

M. Gautier mentionne que l'Agglomération du Cotentin, les communes et le Département sont mobilisés pour examiner l'utilisation de ces moyens financiers.

M. Gabroy demande ce qu'il en est de la zone des annexes.

M. Lemaignan répond qu'elle sera réalisée avant le mois d'avril. Les échelles et les matériels sont reçus et il ne reste plus qu'à trouver du temps humain pour la réaliser.

4. Budget prévisionnel 2026

M. Leteissier présente le budget prévisionnel 2026 et mentionne qu'aux pages 7 et 8, il faut lire 2026 dans la colonne de droite et non pas 2025.

Le résultat prévisionnel est positif et s'établit à 965 € et la capacité d'autofinancement du port s'établit à 16 250 €.

M. Lemaignan indique que la SPL des ports cherche à atteindre l'équilibre mais prévient qu'il ne s'agit que de chiffres prévisionnels.

Le conseil portuaire émet un avis favorable sur le budget prévisionnel 2026 à l'unanimité.

5. Tarifs 2026

M. Leteissier informe que les tarifs 2026 vont connaître une hausse de 0,6% par rapport aux tarifs 2025. Cette hausse est liée à l'évolution des indices prévus dans le contrat de concession.

Ces tarifs ont été validés par le conseil d'administration de la SPL des ports de la Manche le 3 septembre 2025.

Le conseil portuaire émet un avis favorable sur les tarifs 2026 à l'unanimité.

6. Questions diverses

M. Leteissier informe qu'une pollution a été constatée dans le port le mercredi 12 novembre. Il s'agit d'un acte malveillant puisqu'une ou des personnes ont renversé des bidons d'huile qui se trouvaient sur le quai à la suite d'une vidange dans l'attente d'une remise en déchetterie portuaire.

M. Rigault mentionne également qu'il y a eu un vol de marchandises dans des camions de pêcheurs. L'auteur des faits est un jeune délinquant qui sévit à Barfleur et qui est connu des services de police.

M. Aune demande à ce qu'il y ait un rappel quelques jours avant le conseil portuaire afin de rappeler sa tenue car la convocation est reçue 3 mois à l'avance et il y a un risque d'oubli. Il mentionne qu'il était absent du dernier conseil portuaire pour cette raison.

M. Leteissier répond que le lien vers les documents étudiés en conseil portuaire est envoyé quelques jours avant la réunion par mail.

M. Rigault demande que des caméras soient mises en place pour identifier les contrevenants.

M. Aune confirme qu'il s'agit d'une demande récurrente mais que rien n'est fait.

M. Leteissier précise que le constat de visu ou via une caméra est obligatoire pour établir un procès-verbal et que si lui ou ses collègues ne sont pas présents sur site au moment des incivilités, ils ne peuvent pas agir à posteriori.

M. Aune met en avant l'entreposage des appareils de pêche et les amarres posées sur le quai qui empêchent les promeneurs de cheminer le long du quai en toute sécurité.

M. Leteissier précise que le quai est avant tout un espace de travail sur lequel les promeneurs sont tolérés sous leur entière responsabilité.

M. Aune indique que certains appareils n'ont pas bougé depuis plusieurs années.

Mme Tincelin répond que l'aménagement du port dont le début des travaux est prévu pour la fin de l'année 2026 devrait améliorer la sécurité des cheminements.

M. Gabroy mentionne que les travaux ne changeront pas les mentalités. Il demande la rénovation du marquage blanc du cheminement piétonnier côté quai.

M. Aune mentionne le problème du nettoyage des cales qui n'est pas satisfaisant et la présence d'une annexe sur la cale Sainte-Catherine qui embête tout le monde.

M. Lukowsky précise que le produit qui est mis sur la cale n'est pas efficace et il demande à ce que le problème soit réglé avant l'arrivée du sealegs de la SNSM sinon il risque de ne pas pouvoir rouler sur la cale.

M. Aune demande ce qu'il en est des dégâts sur la jetée suite au choc avec un bateau de pêche.

M. Leroux répond qu'une expertise a été réalisée par le bureau d'ingénierie de la SPL des ports qui a constaté le descellement de 4 pierres de taille sur le couronnement du musoir. Une expertise par les assurances est prévue début décembre.

M. Rigault indique que les pêcheurs demandent le marquage des places pour les camions.

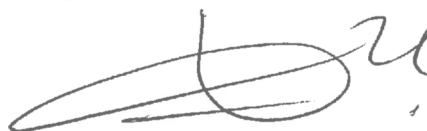
Mme Tincelin mentionne que la mairie est prête à les réaliser en régie mais qu'elle attend un retour de la SPL des ports quant à l'emplacement précis des marquages à réaliser.

M. Taillebois précise que le stationnement d'une manière générale, et celui des pêcheurs en particulier, est un problème redondant dans beaucoup de ports.

M. Lukowsky informe qu'un nouveau bateau SNSM est programmé pour le début de l'année 2027. Il mentionne que l'emplacement de son poste à quai sera à revoir car il est plus long que l'actuel. Il mentionne que le Sealegs arrivera en avril-mai 2026.

Aucune autre question n'étant formulée, **M. Taillebois** remercie les participants et lève la séance.

Saint-Lô, le 19 janvier 2026
Le président du conseil portuaire,



Yvan Taillebois

PORT DE BARFLEUR



Conseil portuaire 14 novembre 2025

Approbation du compte rendu de la dernière réunion



RAPPORT PARTIEL D'ACTIVITE 2025

DOMAINE ECONOMIQUE

Le port de Barfleur est consacré à la pêche et à la plaisance.

PÊCHE

Nombre navires	2020	2021	2022	2023	2024	2025
à quai	13	13	12	1	14	13
Au mouillage	8	6	3	3	4	1

PLAISANCE

Nombre navires	2020	2021	2022	2023	2024	2025
A l'année	125	119	122	123	112	105
visiteurs	9	12	0	0	2	5
Nuitées visiteurs					80	145

RAPPORT PARTIEL D'ACTIVITE 2025

PASSAGE AU MOUILLAGE

Nombre navires	2023	2024	2025
Forfaits journée	0	0	0
Forfaits semaine	3	0	0
Forfaits mois/trimestre	2 pour 174 nuitées	/	/

POINT SUR LES TRAVAUX PREVUS EN 2025

BARFLEUR	Montant HT
- Réparation point de pesée	1 575 €
- Echelles zone annexes	4 500 €
- Bouée couronne	1 200 €
TOTAL	7 275 €

POINT SUR LES TRAVAUX PREVUS EN 2026

BARFLEUR	Montant HT
Pont bascule pêche (si FEAMPA)	80 000 €
TOTAL	80 000 €

Le concessionnaire est invité à présenter ces différents travaux.

Budget prévisionnel 2026	2025	%	2026	%
PRODUITS				
Vente de marchandises	670 000	90 %	670 000	90 %
Prestations vendues	75 433	10 %	78 900	10 %
Chiffre d'affaires	745 433	100 %	748 900	100 %
Transfert de charges	/	/	/	/
Subventions virées au résultat	515	0 %	3 715	1%
Autres produits d'exploitation	/	/	/	/
Total des produits d'exploitation	745 433	100 %	748 900	100 %
CONSOMMATIONS				
Achat de marchandises	616 400	83 %	616 400	83 %
Variation de stock de marchandises	/		/	
Fournitures consommables	25 600	3 %	19 600	3 %
Services extérieurs	20 450	3 %	20 450	3 %
Charges externes	46 050	6 %	40 050	5 %
Charges de personnel	61 000	8%	61 600	8%
Dotations amortissements	20 717	3 %	19 000	3 %
Autres charges d'exploitation	4 000	1 %	4 800	1 %
Total des charges d'exploitation	748 167	100 %	745 750	100 %
Résultat d'exploitation	- 2 734	0 %	6 865	1 %

BUDGET : PREVISIONNEL 2026

	2025	%	2025	%
PRODUITS				
Charges financières (intérêts sur emprunts)	10 929	- 1 %	5 900	- 1 %
Résultat financier	- 10 929	- 1 %	- 5 900	- 1 %
Résultat courant	- 13 663	- 2 %	965	0 %
Produits exceptionnels (subventions virées au résultat)	515	0 %		0 %
Résultat exceptionnel	515	0 %		0 %
Impôt sur les bénéfices	/	/	/	/
Résultat de l'exercice	- 13 148	- 2%	965	0%

Capacité d'autofinancement	BP 2025	BP 2026
Résultat de l'exercice	- 13 148	965
+ Dotations aux amortissements	20 717	19 000
- Subvention virées au résultat	515	3 715
Capacité d'autofinancement	7 054	16 250
- Remboursement des emprunts		
Autofinancement net	7 054	16 250

BUDGET : PREVISIONNEL 2026

Investissement	BP 2025	BP 2025
Immobilisations corporelles		80 000
<i>2025 - Pont bascule pêche</i>		<i>80 000</i>
Total des investissements à réaliser		80 000
Immobilisations existantes	292 758	292 758
Total des immobilisations	292 758	372 758

AVIS DU CONSEIL PORTUAIRE

TARIFS PORTUAIRES 2026

La grille tarifaire 2026 est construite sur la base des indexations prévues aux contrats de concessions confiés par le Département, à savoir une augmentation en moyenne des tarifs de **0,6 %** par rapport à 2025, validés par le conseil d'administration de la SPL des ports de la manche le 3 septembre 2025.

AVIS DU CONSEIL PORTUAIRE

PORT DE BARFLEUR



QUESTIONS DIVERSES